

Longueuil, le 19 juin 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 23747- Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 mai dernier, concernant le 1359, rue Newton à Boucherville. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Rapport d'accident technologique du 2 mai 2003 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (2)

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N° de Référence : 7110-16-01-58227-01	T-162003-05-02
Date de l'événement : 2003-05-02 Heure : HH:mm	Nombre de photos :
Organisme impliqué : Trans-Rive inc.	Tél.:(450)-641-6611
Adresse : 1359, rue Newton	Poste :
Ville : Boucherville	Code postal :
Endroit de l'événement : 1359, rue Newton secteur Boucherville	Code S.P. :
Ville de l'événement : Longueuil	N° de ville : 58227
Produit en cause : huiles usées	État du produit : L
Classé : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	N° UN :
N° de classe : 9.2 Substances dangereuses pour l'environnement	N°CAS :
Quantité : Approximative Impliquée : 1000 L	Aspects humains
Déversée : 20 L	Sans objets : <input checked="" type="checkbox"/>
Récupérée : L	Évacués : <input type="checkbox"/> Nombre :
SECTEUR : Industriel si mixte : et	Blessés : <input type="checkbox"/> Nombre :
IMPACT : Air <input type="checkbox"/> Cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure intérieure <input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/>	Traités : <input type="checkbox"/> Nombre :
Infrastructure souterraine <input type="checkbox"/> Infrastructure de surface <input type="checkbox"/> Milieu Naturel <input type="checkbox"/>	Hospit. : <input type="checkbox"/> Nombre :
Explications :	Décédés : <input type="checkbox"/> Nombre :
TYPE D'ÉVÉNEMENT : Autres	
Sommaire (causes de l'événement) : Présence d'hydrocarbures dans le fossé	
Signalé par : anonyme	Origine MENV : Non
Organisme : Citoyen	Appel reçu : 14:45HH:mm
Tél. : (450) : Date : 2003-05-02	Terminé à : 14:48HH:mm

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui	
Urgence-Environnement : Jocelyne Auger	Rendu sur les lieux : 15:00h :min
Organisme impliqué : Sylvain Gravel v.p.	Quitte les lieux à : 15:30 h :min
Responsables municipaux :	Temps total : min
Autres :	Nombre de sorties :
	Catégorie : 1
	Demande d'exécution de travaux : Non
	Émissions 115.1 : Non
Transféré à : Industriel 2003-05-06	Pér. de traitement : Intérieur
Zone (M.T.M.) : X : Y :	

Sommaire de l'intervention :

Le plaignant a remarqué la présence d'hydrocarbures dans le fossé longeant la rue Newton du sud. La compagnie Freighliner se trouve de l'autre côté de la rue.

Sur les lieux, on voit des traces d'hydrocarbures le long du fossé. Une inspection du secteur nous permet de remonter jusqu'à un drain pluvial en aval du 1359 rue Newton.

Je rencontre M. Sylvain Gravel de la compagnie de transport Trans-Rive inc. Je lui demande si le drain pluvial lui appartient. Il l'ignore, de même qu'il ignore si ses installations sont pourvues de

Signature :

Jocelyne Auger

Date : 2003-05-06

Sommaire de l'intervention :

drains reliés à un séparateur d'huile.

Je lui demande d'inspecter le garage. Le mécanicien nous montre le séparateur d'huile qui semble bien plein. D'après le mécanicien, le séparateur d'huile n'a pas été vidangé depuis leur installation en 2002.

Je demande que l'on restreigne l'utilisation d'eau dans le garage pour éviter de surcharger le séparateur d'huile et de causer plus de dommage. Je demande à M. Gravel de faire vidanger le séparateur le plus rapidement possible.

Suivi: vérifier la gestion des huiles usées.

Signature :

Joelyne Auger

Date :

2003-05-06